

Prix national arturbain.fr 2019 : "Les villes, bourgs et villages - Les mobilités pour tous"

Maîtrise d'ouvrage :

SPL Territoire 25 – Concession d'aménagement signée avec la Ville de Besançon

Responsables :

Laurence DEFFEUILLE, Directrice opérationnelle Territoire 25 - Sylvain RAYBOIS, directeur de projet Viotte, Territoire 25

Présentateurs :

Pascal MILLARD et Laurence DEFFEUILLE

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Ville de Besançon

Description de l'opération :

Cette intervention forte sur le secteur de la gare Viotte mobilise la Ville de Besançon depuis de nombreuses années. L'enjeu était de développer un projet capable d'ancrer la gare et le centre-ville autour de la grande vitesse ferroviaire et, plus largement de faire émerger un quartier de gare qui s'inscrive dans une dynamique métropolitaine.

Les premières approches de réinterprétation du site ont permis d'identifier les grands éléments de cadrage d'une opération globale d'urbanisme consistant à :
- organiser un pôle d'échanges multimodal (PEM) intégrant la première ligne de tramway du Grand Besançon ainsi que l'ensemble des offres de mobilités,
- ouvrir la gare vers le Nord pour renforcer l'accessibilité depuis cette partie de la ville et de l'agglomération,
- aménager un quartier doté d'une mixité de fonctions, confortant Besançon dans son statut de cœur d'agglomération et de métropole régionale.

PROGRAMME :

- Pôle d'échanges Multimodal (au Nord et au Sud de la Gare rendue traversante) : tramway, bus urbains et cars interurbains, taxis, vélos en libre-service et arceaux vélos, auto partage.

Quartier de gare : un pôle tertiaire (1 000 emplois Etat + Région) – Plan de déplacement inter administrations, une résidence senior, logements dont logement social et logement abordable, commerces et services (restauration, bien être), piscine, un parking mutualisé de 320 places.

Equipe pluridisciplinaire :

Pascal MILLARD, Directeur du département Urbanisme Grands Projets Urbains, Ville de Besançon - Olivier GOVIGNAUX, chef de projet, direction Urbanisme Projets et Planification Ville de Besançon - Laurence DEFFEUILLE, Directrice opérationnelle Territoire 25 - Sylvain RAYBOIS, directeur de projet Viotte, Territoire 25 - AREP - OZEVERT PAYSAGISTE - Cabinet MERLIN.

L'éco-quartier de la gare Viotte, Besançon, (25)



- 1- Bâtiment signal Metra 2- Mail paysager central
3- Parvis de la gare avant et après travaux
4 Pôle d'échange multimodal 5- Rue de la Viotte requalifiée
6- Espace public en coeur d'îlot



Qualité architecturale

- **Reconquête de friches urbaines ferroviaires** pour insérer le projet dans le milieu urbain environnant composé par la gare, son Pôle d'Echange Multimodal et les quartiers d'habitation existants.
- **Densité forte et variété des formes urbaines** pour offrir un **quartier ouvert** et aéré avec de nombreuses connexions **modes doux**.
- **Préservation des vues lointaines**, notamment **vers le centre-ville** et au-delà vers la Citadelle classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Composition urbaine du quartier pensée pour **préserver le centre historique des nuisances sonores de la gare**.
- **Epannelage différencié des différents îlots** pour éviter une vision monolithique du quartier malgré sa densité importante.
- **Mise en valeur de l'architecture** par les espaces publics : traitement des talus, trouées urbaines, mails paysagers, continuité des modes doux, parkings mutualisés supports de fonctions / programmes immobiliers....

Qualité de la vie sociale

- Traitement des espaces paysagers tampons comme **support de promenade** et **biodiversité** (les talus).
- **Concertation publique** : nombreuses réunions publiques, réunions avec les riverains et associations concernées par le projet qui ont permis d'identifier plusieurs besoins pour les riverains du projets et futurs usagers du site (micro crèche, restauration).
- Les Conseils Consultatifs d'Habitants (**instance participative** mise en place par la ville) sont étroitement associés au projet.
- Le site internet de la Ville propose l'ensemble des présentations faites en réunion de concertation ainsi qu'une vidéo de présentation du projet et permet de solliciter la Direction Urbanisme Projet et Planification afin de **recueillir les demandes d'informations, les suggestions...**
- En phase opérationnelle, recrutement d'une **médiatrice d'opération** pour répondre aux questionnements des riverains et relayer toutes suggestions.
- Mise en œuvre des **ateliers Viotte** pour échanger et travailler avec l'ensemble des parties prenantes du projet, y compris les gestionnaires futurs du site afin de les **associer à tous les stades du projet** et maximiser les solutions apportées par le projet à leurs différentes demandes.
- **Mixité de programmation** (services, bureaux, commerces et logements) afin de permettre le développement d'une **vie de quartier animée**.
- Le **pôle d'échanges multimodal** (Tramway, bus urbains, car inter urbains, vélo libre-service, auto partage), livré et inauguré en septembre 2014, permet d'arriver sur le site par **tous les modes de transports possibles** depuis tout point de l'agglomération voire au-delà, et réciproquement.

Respect de l'environnement

- **Gestion de l'eau** afin de réduire la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement et différer leurs arrivées aux exutoires.
- Stockage et l'infiltration des eaux pluviales des espaces privés réalisés à la parcelle avec **noues de récupération** pour faire transiter les eaux pluviales des espaces publics vers deux espaces verts (Nord et Sud) destinés à **recueillir, traiter et infiltrer** le flux des eaux pluviales.
- Maîtrise du ruissellement des surfaces imperméables par une **gestion de la topographie et des pentes** dans la conception des espaces publics.
- Obligation pour les constructions neuves de respecter les **objectifs de performances** définis par le Label Effimergie+. Exigences retranscrites dans les cahiers de cession de terrain, et suivies par « l'expert environnement conseil » (qui assiste si besoin les prospects pour l'atteinte de cet objectif).
- Un engagement vers un minimum de **40% d'énergies renouvelables** dans le mix énergétique de la chaleur utilisée par les bâtiments.
- **Gestion des déchets** : tri systématique, redevance incitative, réseau de point d'apport volontaire de verre, papier, plastiques, ... incitation au compostage individuel/collectif par la vente directe de composteurs à des prix attractifs, mise en place de composteurs en pied d'immeuble ou de lombricomposteurs individuels dans l'habitat collectif accompagnée de **formations à l'attention des habitants**.
- **Biodiversité** : traitement des talus pour permettre la reconquête de la biodiversité en interfaces des quartiers environnants. Prescriptions particulières imposées aux programmes immobiliers afin que les aménagements paysagers internes aux îlots constituent la continuité des espaces publics.
- Etude d'impact pour définir des **mesures de réduction et des mesures compensatoires spécifiques** (ex : nichoirs...).
- La dalle du parking mutualisé Sud propose des **espaces paysagers également dédiés à la biodiversité**.